SODITECH S.A

Société anonyme au capital de 124.014 €

5 rue des Allumettes

13100 AIX-EN-PROVENCE

RCS Aix-en-Provence 403 798 168

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 17 juin 2022

(15e résolution)

statuant sur l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

à l'Assemblée générale extraordinaire

du 17 juin 2022

(15e résolution)

Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

(Article L.22-10-2 du code de commerce)

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions fixées par la loi, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Boulogne-Billancourt, le 22 avril 2022

01 CQFD AUDIT

Brigitte GUILLEBERT

Commissaire aux comptes
Inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre